L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien.....$12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine..$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 13 AOUT 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

ETAT SANITAIRE DE LA VILLE.

Il résulte des rapports parvenus au bureau de santé de samedi à midi à jeudi à midi qu'il y a eu 59 décès sur ce nombre il n'y a que *trois* cas de fièvre jaune.

Incendie.—Le feu s'est déclaré hier vers midi et demi dans un bâtiment servant de fonderie rue Notre-Dame entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas. Grâce à l'activité des pompiers la toiture seule a été détruite; mais le feu a causé d'ailleurs beaucoup de dommage. Le bâtiment était assuré pour $4,000, moitié par la Compagnie de l'Etat et moitié par la Compagnie de l'Océan.

Les droits, titres et priviléges de la Compagnie de Navigation ont été vendus hier pour la somme de cent quarante six mille piastres comptant à M. Laurent Millaudon.

Le grand jury était en session hier, il a trouvé qu'il y avait lieu à poursuites contre Wm. Leary accusé d'assaut et batterie avec l'intention de donner la mort et contre Raphael Segura, pour mauvais traitemens envers ses esclaves.

Le grand jury n'ayant pas pu s'accorder relativement à l'affaire du bayou Lhas Kiss, elle sera de nouveau soumise à la considération du jury à la prochaine assemblée.

CONSUL MEXICAIN.—Francisco Arrangois a été officiellement reconnu par le Président comme consul mexicain pour le port de la Nouvelle Orléans. [*North American.*]

Le steamer Caledonia est parti de Boston le 1er pour Halifax et Liverpool avec 55 passagers. L'Acadia partira le 20.

ALABAMA.—La même incertitude règne toujours sur le résultat des élections de cet Etat.

WASHINGTON.

Les nouvelles de Washington vont jusqu'au 4, la Chambre des Représentans était occupée de la discussion du bill de la Banque et tout porte à croire que le vote sera pris avant peu.

Dans le Sénat, les discussions n'offraient aucun intérêt vital.

Nous voyons dans le *Charleston Mercury* du 6 que la foudre était tombée la veille sur le trois mâts anglais *Joseph Harbata* qui était en rade prêt à prendre la mer. Le second a été tué et le lieutenant et deux hommes de l'équipage dangereusement blessés. Le fluide électrique était descendu le long du mât de misaine et a passé par la Chambre brisant tout ce qui se trouvait sur son chemin.

Il est assez remarquable que c'est le second bâtiment frappé de la foudre depuis quinze jours au même wharf; mais cette circonstance n'a rien d'extraordinaire quand on sait qu'il y a près de ce wharf une grande quantité de fer au débarquement pour l'usage d'un *railroad*.

Singulière protection des Abolitionistes.—Il paraît d'après le *Boston Courier* qu'une jeune esclave de Mme. Ticknor de la Mobile qui avait suivi sa maîtresse à Boston a été amenée devant la Cour Suprême du Massachussetts pour la faire déclarer libre. La jeune esclave refusait la liberté qui était ne lui était offerte en son nom disant qu'elle voulait suivre sa maîtresse avec laquelle elle se trouvait fort bien.

Le conseil des abolitionistes soutenait que cette jeune fille n'ayant pas quatorze ans ne pouvait pas par elle même faire un choix semblable et que la cour devait par conséquent la déclarer libre qu'elle le voulut ou non. Mais la cour en a jugé autrement, ce qui a singulièrement contrarié ces ultra philantropes.

EXTERIEUR.
EUROPE.
ARRIVÉE DE L'ACADIA.

L'*Acadia*, partie de Liverpool le 20 juillet vers midi, est arrivée à Boston le 2 courant dans la matinée, après une traversée de douze jours et demi. Les nouvelles que nous devons à cet arrivage, sont seulement de six jours plus fraîches que celles du Great Western; elles ne présentent rien de bien important, sinon les détails sur les élections d'Angleterre, et quelques aperçus des mesures parlementaires et gouvernementales de l'Espagne.

Le Columbus parti de Boston le 1er juillet était à Liverpool le 14. On ne saurait trop en vérité vanter l'admirable régularité des navires à vapeur de la ligne Cunard. On peut toujours à quelques heures près fixer le moment de leur arrivée. Les services de poste les mieux organisés n'ont pas plus d'exactitude.

ANGLETERRE.

Elections.—Le succès des Conservatifs s'est largement accru pendant le peu de jours qui ont séparé le départ du Great Western de celui de l'Acadia. Les retours de deux ou trois Comtés à peine restent encore à connaître; la majorité conservative est de 82 ou 83 membres, et très probablement elle ne descendra que de bien peu au-dessous de ce chiffre. Voici le tableau des derniers retours que nous trouvons dans le *Times* de Liverpool du 20 juillet.

		Réformistes	Tories.
Angleterre	Bourgs.	176	166
	Comtés.	22	137
Irlande,	do.	57	43
Ecosse,	do.	31	22
Total		286	368

Le *Times* pense que la majorité dans les élections sera de 78, puis il ajoute: La majorité, nous l'avouons, est beaucoup au-dessus de ce que nous l'avions pensé. Elle donc sera sûr que lors de la réunion du parlement, par suite des pétitions qui ont accompagné la nomination de quelques candidats conservatifs dans les bourgs et dans les comtés d'Irlande Les comités d'élection représentant sans doute aussi quelques membres dans l'Angleterre. Mais quelque soit l'avantage que retirera l'opposition du parti libéral, il restera toujours en faveur des conservatifs une majorité de 60 à 70 voix qui les mettra parfaitement à même de gouverner. Quelque vous éprouvions un vif regret du résultat des élections, nous pensons cependant que c'est encore un bonheur pour le pays que les tories, puisqu'ils ont triomphé, aient obtenu une majorité suffisante pour conduire les affaires du gouvernement.

Les chiffres que nous empruntons au *Times* de Liverpool sont à peu près conformes à ceux que fournit le *Chronicle* de Londres, journal ministériel; ce dernier donne 285 voix aux whigs et 365 à leurs adversaires et résume ainsi les pertes et les avantages des deux partis: "Les reformistes ont gagné 37 membres, l'un d'eux dans un comté du pays de Galles et trois dans un comté d'Irlande; les tories de leur côté en ont gagné 78, dont 23 dans les comtés d'Angleterre, quatre dans ceux d'Ecosse et cinq en Irlande. Il ne reste plus que cinq membres à connaître; un pour l'Ecosse et quatre pour l'Irlande."

Le *Standard* de Londres, après avoir cité ce paragraphe, les accompagne des remarques suivantes: "Ce calcul, il faut se le rappeler, est celui d'un journaliste ministériel, et bien plus d'un journaliste qui, il y a peu de jours, prédisait que la majorité conservative serait nulle ou au moins sans importance. Il n'y a donc aucune raison de croire qu'il veuille exagérer la victoire des tories, on pourrait plutôt supposer qu'il a cherché à la diminuer, et tel est en effet la vérité. Quoiqu'il en soit, nous acceptons avec plaisir son calcul tel qu'il est. Or, sur 653 retours il donne au parti conservatif une majorité de quatre vingt trois voix, une majorité qui ne peut pas descendre au-dessous de soixante-dix huit, en supposant les derniers retours entièrement défavorables. Cette supposition n'est guères probable, et nous ne serions pas étonné que la majorité ne s'élevât à plus de quatre vingt dix. Ainsi le peuple a manifesté hautement sa préférence pour les principes conservatifs, il a rendu témoignage à la démocratie conservative. On ne peut attribuer un pareil succès ni à l'influence oligarchique ni à l'influence aristocratique; voici des chiffres qui le prouveraient au besoin: le nombre des votes en faveur des conservatifs en Angleterre et dans le pays de Galles s'est élevé à 223,713, tandis que les whigs n'en ont obtenu que 51,637, ce qui constitue pour les premiers une supériorité de 172,076. En présence d'un pareil résultat, peut-on mettre en doute l'immense ascendant de la démocratie conservative."

—Les journaux conservatifs insistent sur les pertes importantes des whigs; ils se réjouissent surtout des échecs éprouvés par Edw. J. Stanley, lord Howick et lord Morpeth. Ce dernier doit, dit-on, aller en Ecosse reprendre ses fonctions de grand secrétaire (Chief secretary). Quatre comtés d'Irlande lui ont offert une candidature dont il a décliné l'honneur. S'il persiste dans cette résolution, ce sera une perte réelle pour le parti whig. Lord Morpeth, dit un journal, possède un talent, des principes et un caractère personnel qui le mettent à même de rendre à son pays les services les plus essentiels, et il ne doit sous aucun prétexte renoncer à la vie publique, surtout dans un moment où le parti libéral réclame les efforts de tous ses chefs et de tous ses adhérens."

—L'élection en Irlande n'est pas une simple lutte c'est un véritable combat qui va quelquefois jusqu'à la guerre civile. La force et la ruse y sont employées pour assurer les retours. La bataille qui s'est livrée dans la capitale, est un exemple caractéristique de ce qui se passe dans le pays tout entier: on accuse le parti populaire d'avoir eu recours à des violences ouvertes et illégales; le parti tory, secondé par la corporation expirante, ne s'est pas fait faute de corruption. La victoire est restée aux plus habiles et non pas aux forts: "Les partisans d'Oconnel ont donné bien des coups de poings et cassé bien des têtes, il est vrai, mais cela ne leur a servi de rien, et les *achats en gros* faits par la corporation ont eu encore plus d'efficacité. Le vieux rival d'O'Connell, M. West, et un autre conservatif, M. Grogan, ont pris la place du *Libérateur* et de son collègue. O'Connel, bien entendu n'est pas pour cela mis à la porte du parlement: de même que jadis sept villes prétendaient à l'honneur d'avoir vu naître Homère, ainsi trois comtés, Meath, Clare et Cork, se disputent le droit d'être O'Connell. Il est déjà représentant de Meath; il sera sans doute aussi nommé à Cork; et il a promis d'opter pour ce dernier comté dans le cas où il y serait élu." Cette dernière prévision s'est réalisée: O'Connell a été élu à Cork, et il a donné sa démission de représentant de Meath.

—Le nouveau parlement s'ouvrira par commission sous les auspices du ministère actuel: la santé de sa majesté ne lui permet pas de s'exposer en ce moment aux fatigues et aux émotions qu'elle aurait à subir si elle faisait en personne l'ouverture de la session. Le discours royal sera donc l'œuvre du cabinet Melbourne; il sera présenté sous sa responsabilité. La façon dont M. Shaw-Lefebvre s'est acquittée des devoirs d'orateur de la Chambre des Communes, lui a gagné la confiance et l'estime de tout le monde, on ne sait pas encore si quelque candidat lui sera opposé dans le nouveau parlement; on ne le pense pas. Dans ce cas, les deux partis feront probablement le premier essai de leurs forces dans la discussion de l'adresse en réponse au discours de la reine. L'amendement que proposeront les tories l'emportera sans aucun doute; aussitôt les ministres actuels se retireront; et le duc de Wellington ou sir Robert Peel, peut-être tous les deux, recevront de la reine, la mission de former un nouveau cabinet. Reste à savoir maintenant si Robert Peel tiendra à changer l'entourage de la reine et à renouveller sa maison, ou bien si les dames dont les maris et les frères appartiennent à l'administration whig demanderont à la reine la permission de se retirer. Quoi qu'il en soit, comme le parlement doit s'assembler le 19 août, il est fort probable que les tories seront au ministère avant la fin de ce mois. L'Angleterre verra alors comment ses affaires seront menées par une administration qui a charge de maintenir les monopoles, et les électeurs jugeront s'ils ont agi sagement en envoyant au parlement une majorité conservative. (*Times de Liverpool.*)

FRANCE.

Il paraît décidément que la France est rentrée enfin dans le concert Européen. Le traité assurant l'intégralité de l'*Empire* Ottoman a reçu la signature des représentans des cinq grandes puissances.

L'emprunt était sur le point de se conclure.

Les troubles de Toulouse sont appaisés; mais ils avaient pris un caractère assez sérieux. "D'après des dépêches reçues ce matin, dit le *Messager*, du 14, de nouveaux troubles ont éclaté à Toulouse le 12. Une émeute combinée par les sociétés secrètes s'est formée dans l'après midi et son premier mouvement a été d'attaquer le poste de la préfecture où elle a été repoussée. Les autorités civiles et militaires sont sur le qui-vive et parviendront sans doute à maintenir l'ordre public. Le *Moniteur Parisien* dit aussi "qu'il y a eu le 12, de nouvelles tentatives de désordre, mais qu'elles avaient été immédiatement et énergiquement supprimées." Mais dans la matinée du lendemain l'émeute reparut plus menaçante, des barricades furent construites et il ne fallut rien moins que l'action des troupes de la garnison pour maintenir la tranquillité. Dans l'intervalle le préfet M. Mehul s'était échappé de son propre mouvement suivant les uns ce qui est une véritable désertion, et sur les instances des autorités locales et de la garde nationale suivant d'autres comme le seul moyen de calmer une population exaspérée.

On lit dans la *France Méridionale* du 13: La journée d'hier a été marquée par des scènes que tout bon citoyen doit déplorer. A environ deux heures de l'après-midi des groupes ont commencé à se former sur l'allée St. Etienne et le Grand Rond. Ces groupes se sont graduellement grossis jusqu'à 5 heures, heure à laquelle de 500 à 600 personnes, armées de batons pour la plupart se sont mises en mouvement pour aller à la place de la préfecture.

"A leur approche les portes de la préfecture furent fermées, mais il s'en suivit une rixe où plusieurs soldats furent plus ou moins grièvement blessés et un jeune garçon de Caisse nommé Chevardin fut mortellement blessé d'un coup de baïonnette. Pendant que ceci se passait devant la préfecture on faisait des barricades dans la rue Riguepels, à l'entrée de la rue d'Astorg, dans la rue du cheval blanc, à la porte Saint Etienne, au boulevart St. Aubin et dans les rues adjacentes. Les insurgés se sont introduits de force dans plusieurs maisons d'où ils pouvaient assaillir les troupes avec des projectiles. Enfin pendant deux heures on a eu toute raison de craindre les déplorables conséquences d'une lutte sanglante et acharnée."

On trouve dans l'*Emancipation*, autre journal de Toulouse, l'article suivant sur ces troubles:

"Dès qu'on a su, hier, que M. Mehul avait quitté la préfecture, et qu'il était remplacé par M. Frizac, conseiller de préfecture, un feu de joie a été allumé par les insurgés pour célébrer cette victoire obtenue par eux et les membres du conseil municipal qui étaient assemblés depuis plusieurs jours se sont décidés à rentrer chez eux, dans la conviction que la tranquillité allait être rétablie. Mais l'esprit de désordre qu'on croyait appaisé n'a pas tardé à se manifester de nouveau avec une plus grande énergie. Après avoir obtenu la retraite du Préfet, le peuple a demandé le départ du procureur-général qu'il accusait d'avoir contribué à faire adopter des mesures vigoureuses. Des groupes très nombreux se sont formés sur la place Lafayette et se sont rendus en masse avec un drapeau à leur tête, à la demeure du procureur général en criant: *A bas Ploughoulm! à bas Mehul! à bas Human! à bas le ministère de l'Etranger!* Comme le poste était formé par la garde nationale il s'est établi des pourparlers au lieu d'un conflit qu'il y aurait eu inévitablement si l'hôtel eut été occupé par la troupe.

Les insurgés ont demandé que M. Plougheim se rendit justice en quittant Toulouse comme l'avait fait M. Mehul, et cela immédiatement. La garde leur a répondu que le procureur général était déjà parti avec sa famille et qu'il avait autorisé un membre du conseil municipal de déclarer qu'il ne reviendrait pas à Toulouse. Alors on a demandé à s'en assurer et l'on a proposé pour éviter tout désordre qu'une seule personne choisie par la foule à cet effet put entrer dans l'hôtel. Cette demande a été accordée et quatre gardes nationaux ont accompagné le délégué des insurgés dans la visite minutieuse qu'il a faite de l'hôtel. Ensuite la foule s'est portée devant la préfecture pour s'assurer de la même manière du départ de M. Mehul, mais la garde nationale ayant déclaré que cela ne se pouvait elle s'est paisiblement dispersée. Quelques minutes après on a annoncé que la municipalité avait remplacé le chef de la police M. Second, à cause des complaisances qu'il avait eues pour M. Mehul. Dans la soirée la foule a brisé les fenêtres de l'hôtel des monnaies servant de caserne aux chasseurs à pied; mais il a suffi de vingt gardes nationaux pour dissiper cet attroupement. Il n'y a pas eu d'autres désordres; de nombreux feux de joie ont été allumes et le peuple a parcouru les rues pendant la plus grande partie de la nuit; les troupes étaient consignées dans leurs casernes et la garde nationale seule a maintenu l'ordre. Les personnes arrêtées ont été mises en liberté sous caution. Pendant la journée on a vu successivement arriver à Toulouse la garde nationale de Croix Daurade, de Castenera de Montaudran et de Blagnac.

Ce matin Chevardin a été conduit à sa dernière demeure par une foule immense. Le télégraphe de la ligue de Villefranche a été brisé.

L'*Utilitaire* de Toulouse dit que 300 mutualistes tous armés étaient parmi la foule devant la maison de M. Plougheim.

Le correspondant parisien du London Times écrit sous la date du 17: Les troubles de Toulouse paraissent avoir un caractère plus sérieux qu'on ne l'avait d'abord supposé. Il y a eu une vingtaine de barricades. Le procureur général a été obligé de fuir ainsi que le préfet et les télégraphes ont été brisés. On craignait que l'exemple de Toulouse ne fut suivi par d'autres villes où les mesures fiscales de M. Human ont occasionné de vives remontrances. On s'était même pas sans avoir quelques craintes sur Paris, mais nulle part la tranquillité n'a été troublée. On croit que les partisans de Henry V, plus nombreux dans le midi de la France qu'ailleurs, ne sont pas sans avoir exercé quelque influence sur ces soulèvemens de Toulouse.

En parlant de cette affaire le Messager dit:

"Cette sédition, dont l'objet avoué au commencement était de s'opposer à l'exécution d'une mesure parfaitement légale, a été ensuite dirigée contre des individus mais avec une telle violence qu'elle a fini par prendre un caractère sérieux. Le préfet et le procureur général ont été particulièrement en butte à la fureur des mécontens. Les troupes ont constamment montré la plus admirable tolérance; elles ont supporté des insultes et même des attaques, que l'autorité municipale n'a pas un seul instant cherché à réprimer avec un calme et une modération qu'on ne saurait trop louer comme l'effet d'une discipline supérieure.

Après avoir rappelé sommairement les faits que nous venons de faire connaître le Messager ajoute:

"Le jour même de la fuite du préfet une bande d'insurgés s'est introduite par force par deux fois dans le domicile du procureur du Roi qu'on voulait massacrer et qui heureusement s'est trouvé toujours absent de chez lui. Et le poste de la garde nationale placé là pour le protéger n'a rien fait pour prévenir ces actes illégaux; et sous ses yeux les prisonniers arrêtés la veille ont été mis en liberté. Tels sont les faits. Nous ne chercherons point à en déguiser la gravité. Les lois ont été indignement violées; leur empire doit être rétabli, avec modération sans doute, mais avec fermeté. De nombreux renforts ont été dirigés sur Toulouse."

M. Maurice Duval, nommé ancien préfet de Nantes a été envoyé à Toulouse comme commissaire extraordinaire du gouvernement et préfet provisoire de la Haute Garonne.

La *Gazette de France* dit que M. Mahul était arrivé à Paris.

M. Bouche, préfet du Gers a reçu l'ordre de se rendre sans retard à Toulouse pour administrer le Département, en attendant l'arrivée de M. Duval.

Les travaux des fortifications se poursuivent avec activité. On a remarqué que ces jours derniers le Roi avait été les inspecter lui même avec le Maréchal Soult.

Le Sud de Marseilles dit que la faillite de MM. Mérentier frères a causé une vive sensation. Les scellés ont été mis sur tous leurs papiers et M. B. Merentier aurait été arrêté s'il n'avait pas déjà quitté Marseille.

Par ordonnance Royale du 10 juillet, les promotions suivantes ont eu lieu dans la marine: Les contre-amiraux Dupotet, Arnais, Dessaulsays, LeBlanc et Lalande ont été promus au grade de vice-amiral; MM. le comte Jacob, M. Halgan, M. Jurien Lagravière et Bergeret sont admis dans la seconde section du cadre des vice-amiraux. Les capitaines de vaisseaux Gautier, Rigodet, Gourbeyre, Hendrain, Dupetit Thouars et Laplace sont promus au grade de contre-amiral; MM. de la Bretonnière et Cavilier sont admis dans la seconde section du cadre des contre-amiraux. M. le vice amiral Chs. Baudin est nommé préfet du 5e. arrondissement maritime à Toulon.

On lit dans la *Presse*:

On s'attend à voir s'opérer incessamment quelques mutations dans les ambassades. Nous avons déjà dit que le comte de Flahant est désigné pour Madrid. Maintenant nous sommes assurés que le comte Bresson qui vient de retourner à Berlin sera incessamment envoyé à Vienne. Le marquis de Dalmatie, victime du grand nom qu'il porte, a été obligé de renoncer au poste que la sollicitude paternelle lui avait assigné. Ce sacrifice d'ailleurs ne sera pas sans compensation, car on assure que le marquis succédera à Mr. Bresson à Berlin. On parle toujours du comte de St. Aulaire comme le successeur de M. Guizot à Londres et il se rendra sans doute à son poste aussitôt que le nouveau ministère anglais sera formé. On s'attend à voir arriver Mr. de Barante à Paris venant de St. Petersbourg, le 15 août.

Le *Mémorial* de Pau parle des ravages faits par les orages qui ont éclaté dans ces parages.

Fonds Publics—5 0/0 114 80 à 115f; 3 0/0. 76 50 à 76 55.

ESPAGNE.

La question de la tutelle est résolue: dans la séance du 10 juillet qui avait été désignée à cet effet par le Régent, les Cortès ont confirmé la nomination de M. Arguelles par une majorité de 80 voix. On parle des nominations suivantes dans la maison de la Reine: señor Heros, intendant de la liste civile; señor Martinez de Velasco, confesseur de la reine; le général Narciso Lopez, grand écuyer, et la général Fernane, capitaine des gardes.—La Chambre des Députés, tout en confiant la tutelle de la Reine à M. Arguelles, l'a autorisé, par un vote de 131 voix contre 2, à conserver en même temps les fonctions de Député et de Président de la Chambre.

Au Sénat, dans la séance du 9 juillet, le président du conseil a présenté un projet de loi qui autorise le gouvernement à céder à la Grande Bretagne les îles Fernando Po et Annobon, en compensation d'une somme de £60,000 offerte par la Grande Bretagne. Le bill a été renvoyé à un comité spécial. On assurait tout bas que ces £60,000 ne seraient pas versées entre les mains du ministre des Finances, mais consacrées à payer les arrérages dûs à la légion anglaise.

—Un correspondant du *Journal des Débats* lui écrit de Barcelone sous la date du 9 juillet: "nous avons eu notre journée de barricades; mais comme le canon n'a pas été mis en jeu, nous n'avons pas eu de pertes à déplorer. Le capitaine-général Van-Halen, qui commande la garde des côtes, avait annoncé la vente d'une certaine quantité de marchandises de contrebande, et cette vente devait avoir lieu dans une petite rue, nommée celle de Basca et voisine de la place du marché. L'Ayuntamiento, craignant quelque trouble, engagea le capitaine général à suspendre la vente; mais celui ci persista dans sa résolution. Aussitôt les Alcades envoyèrent un certain nombre d'ouvriers pour dépaver la calle de Basca et y dresser des barricades; de cette façon l'entrée en fut interdite à tout le monde, et la vente fut par là fait impossible. Le capitaine-général ne fit aucune résistance, et la tranquillité de la ville ne fut aucunement troublée."

PORTUGAL.

Lisbonne, 12 juillet, 4 heures P. M.—Le tremblement de terre qui a occasionné la destruction de Villa de Praga da Victoria et de son voisinage dans l'île de Tercère est un évènement qui a occupé l'attention publique pendant ces jours derniers. Des souscriptions ont été immédiatement ouvertes dans les deux chambres, afin d'aller au secours de ces malheureux. Une motion a été faite de s'adresser à la couronne à l'effet de voter une somme de 1841 liv. sterl. pour aider à la reconstruction de la Villa de Praga da Victoria, et une autre motion afin d'exempter de droits et de taxes, les habitants pendant 20 ans. Ces deux motions ont été renvoyées aux comités de l'administration publique et des finances.

La goëlette de guerre Libéral a été expédiée mercredi dernier, donnant l'ordre à l'adjudant-général de St.-Michel d'ajouter une somme de 1280 liv. sterling, à celle déjà envoyée à Angra do Heroismo.

Leurs majestés voulant s'associer à cette œuvre charitable ont souscrit chacune pour £315.

La ratification du traité dernièrement conclu entre le Portugal et les Etats-Unis, a été publiée dans le Diario do Governo du 9 courant.

ORIENT.

Egypte.—La promulgation solennelle du Hatti-Shérif du Sultan n'a amené aucun changement dans l'administration des affaires du pays. Les préparatifs militaires du Pacha se poursuivent avec la même activité que par le passé. Le colonel Napier est arrivé à Alexandrie le 21 juin, venant de Malte à bord de la frégate Médée. Sa mission a pour objet de demander au pacha le renvoi des troupes syriennes que ce prince avait gardées à son service. Boghos Bey a répondu que le vice roi était trop occupé en ce moment pour songer à faire droit à cette demande, mais qu'il la prendrait en considération aussitôt qu'il aurait définitivement réglé ses affaires avec le Sultan. Le soir de ce même jour l'ordre fut envoyé à Ibrahim Pacha au Caire de se rendre à Alexandrie: il y est arrivé le 23, une salve de vingt-un coups de canon a annoncé son entrée au palais.

Les travaux pour augmenter les fortifications d'Alexandrie continuent; le Pacha les surveille par lui-même et il a voulu assister le 22 juin à l'essai d'une nouvelle batterie qui vient d'être construite auprès du Lazaret. La garde nationale d'Alexandrie fait le service de la garnison de cette ville. Douze cents soldats blessés, arrivés récemment de Constantinople, ont reçu l'ordre de rester à Alexandrie, parce qu'on espère que leurs blessures ne les empêcheront pas de servir de nouveau.

—La peste a complètement cessé au Caire et dans les provinces, mais elle règne encore à Alexandrie.

—La crue du Nil donne l'espoir d'une belle récolte.

—Le *Sémaphore* de Marseille, dit qu'aux dernières nouvelles Mehémet-Ali était depuis quelques jours occupé à régler avec l'envoyé de la Porte les différents points en litige du Hatti-sherif. La mission de Saïb Mohib Effendi se trouvant accomplie par l'adhésion du Pacha aux volontés de la Porte, cet envoyé est reparti pour Constantinople à bord du Nil, navire de guerre à vapeur, appartenant au Pacha. Saïb Mohib Effendi a emporté avec lui les 20,000 bourses que le Pacha envoie à compte sur le tribut qui lui est imposé.

TURQUIE.—Les affaires sont au statu quo à Constantinople. Un correspondant de cette ville s'exprime en ces termes sur la conduite des ministres: "Accablés par les difficultés dont ils n'ont pas la puissance de triompher, ils se rattachent, comme des marins à l'extrémité, à tout ce qu'ils peuvent attraper. Un mépris sans égal pour le service public règne partout. Toutes les places sont vendues à l'encan. Les provinces sont par suite en proie aux malversations et à l'oppression; mais les plaintes, bien qu'elles soient hautement confirmées par les insurrections ou chaudement appuyées par les consuls Européens, ne sont plus écoutées. Un gouvernement pareil ne saurait se maintenir long-tems."

—Le 20 juin, le Divan, à la demande du baron de Sturmer, Internonce d'Autriche, a adopté un plan pour améliorer le sort des chrétiens de Syrie. Mais une pareille résolution ne saurait être une garantie pour ces malheureux: l'impuissance du Divan n'est-elle pas assez démontrée? Il appartient aux grandes puissances de prendre en main la défense des chrétiens contre les persécutions des fanatiques Osmanlis.

—Le Divan a fait à l'envoyé grec des remontrances fort énergiques à propos de l'aide que la Grèce prête ouvertement aux insurgés Candiotes.

CANDIE.—Que qu'il nouveaux engagements ont eu lieu entre les turcs et les insurgés: les avantages n'ont eu rien de décisif, et la position reste à peu près la même. Tahir Pacha attend de Constantinople des renforts assez considérables.

VARIÉTÉS.

On trouve dans un numéro récent des *guêpes* de Mr. Alphonse Karr, les réflexions suivantes à propos de "M. Granier de Cassagnac et des colonies."

"Une des branches les plus suivies de la philantropie est sans contredit celle qui s'occupe de *l'abolition de l'esclavage*. C'est une assez heureuse idée pour Messieurs les philantropes d'avoir placé les objets de leur commisération à une distance où on a tant de prétextes de ne pas les secourir. Comme je le disais tout à l'heure, à propos des lois agraires, ce sont les gens n'ayant point de nègres qui ont une telle ferveur pour l'abolition de l'esclavage. Cette philantrophie peu dispendieuse, qui ne coute en général que des phrases, hélas! trop faciles à faire, a pour but d'émanciper les nègres des autres.

"C'est bien commode, en effet, de s'apitoyer sur les nègres de la Guadeloupe, pendant que la tête de nos pauvres et de certaines classes d'ouvriers. Je mets en fait qu'on ne trouverait pas un nègre qui consentit à changer son sort contre celui d'un pauvre d'Europe, ou d'un ouvrier de certaines professions.

"Je connais un jeune colon qui ne reçoit rien pour cela, mais qui présenta un jour à M. de Tracy, un des plus terribles abolitionistes, un argument assez embarrassant.

"Ne craignez-vous pas, Messieurs, disait-il, que votre bienveillance pour les noirs ne devienne, par son exagération, une grande cruauté pour les blancs, qui ne demandent qu'à être traités par vous comme des nègres? Tenez, Monsieur, je vais, moi, vous donner une occasion et d'établir vos principes et de faire une bonne affaire. J'ai une habitation qui me rapporte quarante mille francs par an. Cela vaudrait bien un million, mais grâces aux inquiétudes que donne la philantropie aux possesseurs les propriétés coloniales, je vous la donne pour quatre cent mille frs. Achetez-là; faites concourir à cet achat les plus acharnés philantropes émancipez, cultivez, récoltez et la cause de l'émancipation est gagnée à tout jamais.

M. de Tracy réfléchit un moment et répondit:

Réponse de M. de Tracy à l'argument du jeune colon.

Hum, hum, hum, ah! diable, il est trois heures; Monsieur, vous excuserez....

"Il y a des honneurs bizarres, ce qu'un marchand appèle son honneur, c'est de payer ses billets, parce que c'est seulement ainsi qu'il a du crédit. C'est à dire qu'il peut remuer une somme d'argent plus que décuple de celle qu'il possède en réalité. Mais une fois un billet protesté, un marchand est capable de tout.

ALPHONSE KARR.

IMPRESSIONS.
ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de steamboats et de Théâtres,
Connaissemens, Blancs de Notaires,
Cartes d'annonces et autres,
Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c.
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODÉRÉS.

A Monsieur l'éditeur de l'*Abeille*.

Pendant mon absence de la ville, de samedi à mardi derniers, des bruits ont couru dans le public, tendant à faire croire qu'une discussion avait eu lieu entre M. H. Guyol et moi, à la suite de laquelle des coups auraient été portés.

Toutes mes démarches jusqu'à ce jour ayant été infructueuses pour découvrir l'auteur de cette calomnie, je dois à mon honneur injustement attaqué, de déclarer publiquement, que celui qui a inventé de pareils faits est un LACHE ET UN MISERABLE!!!

THÉOPHILE BARBANCEY.

C'est avec indignation et mépris que j'ai appris les bruits qui circulent dans le public, au sujet d'une rixe qui aurait eu lieu ces jours derniers, entre Mr. Théo. Barbancey et moi.

J'affirme sur l'honneur, que je n'ai jamais cessé d'entretenir avec M. Théophile Barbancey des relations d'amitié, et dans l'impossibilité où je suis de découvrir celui qui a répandu de pareils bruits, je le dénonce à l'opinion publique, comme un LACHE ET VIL CALOMNIATEUR!

13 aout—2 H. GUYOL.

CIRCULAIRE.

A UNE assemblée de la société de Tempérance de la Nouvelle-Orléans qui a eu lieu le 20 juillet 1841, la résolution suivante a été unanimement adoptée.

Résolu qu'un comité de cinq personnes sera nommé à l'effet de solliciter les opinions écrites des médecins exerçant à la Nouvelle-Orléans sur les effets produits par l'ivrognerie sur la vie humaine.

Ont été nommés de ce comité: L'hon. J. F Canonge, président, Wm. Joshua Baldwin, Charles Gardiner, Alfred Hennen et W. G. Hewes.

13 aout—6

PERDU mardi soir, devant la remise du Doct. Thomas, place Antoine, un petit SAC de velours contenant beaucoup d'instrumens de chirurgie en argent et ébène, et parti marron le lendemain, son petit mulâtre FELIX, bien connu en cette ville.

Récompense honnête à celui qui rapportera le trousse ou ramènera le mulâtre au dit Docteur Thomas.

13 aout—3

AVIS.

LA société existant autrefois entre les soussignés dans cette ville, sous la raison de Adams, Hartwell & Co. est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. La signature de la société sera employée par chaque sociétaire en liquidation.

ROBERT ADAMS.
H. C. L. HARTWELL.

13 aout

PANIERS—TAPIS.

150 Jeux paniers de marché, de 4 par jeu; Paniers grands pour boulangers et pour linge; Paniers couverts pour le marché et pour linge; Tapis fins de Manille pour cheminées.

A vendre chez WHITMAN & McNAIR, 112, rue de Chartres.

13 aout—6

Succession d'Adolphe Augent.

LES créanciers de cette succession sont notifiés d'avoir à présenter, dans dix jours, leurs comptes aux soussignés curateurs de ladite succession.

J. L. GASTINEL,
FAUGET FILS.

13 aout—3

AVIS.—Nous avons aujourd'hui pris comme associé notre frère Edward Fehrman; les affaires auront lieu comme autrefois, sous la raison

JOHN & D. FEHRMAN

3 aout—7

DERNIERES DATES				
New York	août 5	Liverpool	juil. 20
Boston	août 4	Londres	juil. 19
Philadelphie	août 4	Havre	juil. 17
Washington	août 4	Paris	juil. 17
Baltimore	août 4	Bordeaux	juil. 15
Charleston	août 7	Madrid	juil. 15
Vera-Cruz	mai 20	Caus	juil. 8
Tampico	mai 23	Havane	juil. 10
Mexico	juin 7	[illegible]	juil. 7

COMMERCIAL.

HAVRE, samedi, le 17 juillet 1841.

COTONS.—Rien de saillant ne s'est passé ces jours derniers dans le marché aux cotons. Comparativement aux semaines précédentes, les demandes ont été faibles, mais néanmoins nous avons eu des débouchés réguliers, et il s'est vendu à peu près 800 balles par jour, tant pour la consommation que pour le transit; il s'est aussi traité quelques lots de coton d'Amérique pour l'exportation. Le mauvais temps qui a régné, et qui fait naître des craintes sérieuses sur la récolte des céréales, a eu une influence défavorable au mouvement des affaires, d'autre côté, des faillites assez importantes ont éclaté en France et en Angleterre, bien qu'elles n'eussent pas compromis des transactions s'en sont pendant rendus [illegible] toujours le cas, quand il surgit des événemens menaçant de troubler la confiance. L'aspect du marché a donc été calme depuis le commencement jusqu'à la fin de la semaine, mais il n'en est résulté aucun changement dans les cours, qui en résumé se sont soutenus. On sait d'ailleurs que les travaux de l'industrie ne se ralentissent pas un instant, que les stocks de coton ne sont point fournis de matières premières, et que les acheteurs sont assez mal fournis pour rentrer dans le marché, pour les besoins de la consommation; il y a donc bien des élémens pour soutenir le moral des détenteurs.

Par le steamer le *Columbia*, arrivé en Angleterre nous avons reçu hier des nouvelles très récentes des E. UNIS. Les lettres de New York sont du 30 juin, celles qui nous font connaître que de légères variations dans les cours. Le marché était irrégulier, mais bien que le stock fut de 60,000 balles il y avait peu de coton en vente, et plus de la moitié du stock était des qualités inférieures et peu propres à l'envoi pour Liverpool. Le prochain bateau à vapeur est attendu à New York vers 1,700 balles. Le Charleston, en France était de 8 à 8 1/2 c. A Charleston, les cotons avaient fléchi, sur les avis d'Europe du 27 mai et la date du 29 juin, le stock était de 10 à 10 1/2 c. Les stocks étaient [illegible] Le 2. Il y avait été arrêté pour le Havre; le marché de Mobile était tout-à-fait calme au 25 juin, et le prix avaient fléchi de 1/4 c. bien que le coton fut rare et cotait de 10 1/2 à 11 c. et l'on s'attendait d'offres pour notre port. A New-Orléans, les prix étaient stagnants, les avis d'Europe du 27 mai ayant découragé les acheteurs, et ce stock composé principalement de coton Tennessee et d'autres dont les facteurs demandaient 9, 9 1/2 [illegible] se voyaient forcés, faute de preneurs, et enfin de les laisser de leurs prétentions, et d'envoyer leurs cotons à Liverpool. Les lettres du 21 juin nous font connaître l'interdit de l'*Orreana* etc. de Liverpool un chargement de 1,700 balles Alabama mis en charge pour notre port; le *Rogers*, [illegible] Vovue attendons encore 40 navires (dont 3 n'apportent pas de coton), 4 de Boston et 3 des Florides.

1841.—Arrivée 1,544,000 b. Exp. [illegible] dont 740,000 b. p. Angl., 350,000 b. p. France, [illegible] b. autres ports; stock 196,929.

1840.—Arrivée 2,039,344 b. export 1,460,[illegible] dont [illegible] b. p. l'Angl., 347,946 b. p. France, 145,307 b. p. autres ports; stock 337,199 bal.

1839.—Arrivée 1,310,163 b.; export [illegible] dont [illegible] p. l'Angl., 290,364 b. p. France, 33,[illegible] b. p. aut. ports; stock 219,946 bal.

Arrivages—1,063 balles Nouvelle-Orléans
1,233 de Mobile.
1,250 de Charleston.
— de Savannah.
— de Apalachicola
740 de New-York
— de Brésil
129 de Autres Ports

5,844 Balles

VENTES pendant la semaine, au Havre.

[illegible]

STOCK	17 Juillet	1841	1840	1839
Etats Unis	161,[illegible]	144,[illegible]	116,[illegible]
Brésil	700	2,700	3,[illegible]
Autres sor.	3,300	7,800	2,[illegible]
Total	165,[illegible]	155,[illegible]	121,[illegible]

PRIX COURANT DU JOUR, Comparé aux cours des deux dernières années.

[illegible]

[Correspondance du Commercial Advertiser]

HAVRE, le 17 juillet 1841.

[illegible]

LIVERPOOL, 17 juillet.

[illegible]

Nos cottons comme suit:

	O. d. et qual.	bonne et belle
Sea Island,	de 13 à 16	de 16 [illegible]
Do. tache	5 à 6	[illegible]
Upland,	5 à 6	[illegible]
Mobile &c.	5 à 6	[illegible]
Nlle Orléans,	5 à 6	[illegible]

Importées cette semaine.
Du avant cette année,
Vendues do do
Evaluation du stock actuel
A la même époque de l'année dernière,

Marché au coton de Liverpool le 19 juillet.—Samedi on a vendu 6000 balles sur lesquelles 1400 pour l'exportation. Aujourd'hui il s'est vendu à 4000 balles. Il n'y a aucun changement à signaler dans nos prix, mais ils sont généralement bien maintenus.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

PARTIS.

Goel. Patriota, Sanchez, Campeche, R. Fernandes
Emblem, Brown, Cedar Key. R & J. Whitney

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes.
Goel. San José, Ferrera, de Tabasco.
Goel. Joven Rosario, Sanchez, de Campeche.
Goel. St. me. Thompson, de Laguira et Porte Cabello.
Goel. Mercedita, Ascary, de Tabasco.
Goel. Boston Packet, Arnot, de la Mobile.
Goel. Charlotte, Ferry, de Pensacola.
Steamer John Armstrong, Streck, de Plaquemine.
" Bogue Houma, Dalman, de la Rivière Rouge.
" Clipper, Laurent, du Bayou Sarah.

MEMORANDA.

Liverpool, 18 juillet—Arrivés, navires Russia, Elliott, et Oceanus, Bourne, Nlle. Orleans; 17, le Georgiana, Toole, Id.; 14, le Medford, Thomas, do.

En dehors de Holyhead, 19 juillet, le Tallahassee, de la Nlle. Orléans.

En charge à Liverpool pour la Nouvelle Orléans, le Perdonnet, Foot.

Arrivés de la Nlle. Orléans au Havre, 14 juillet, le Normau, Kenick.

Partis du Havre pour les Etats-Unis du 10 au 15 juillet, le Franconia, Jones; le St Lawrence, Chase; l'Henry, Poter; le Cincinnati, Ballbrook; le Scotland, Maybeury; le Monument, Shaw; le Deucalion, Hewer; le Sub Roy, Arnoid; le Cantiac, Boston; le William & John, do; le Jupiter.

En charge au Havre pour la Nouvelle Orléans, le Monticello, Lawton, partant le 20 juillet; le Rubicon, Thompson, le même jour; le Cybelle, Knight, le 30; l'Austerlitz, Brown, 16 août; le Sea Lion, Haven, 30 août; le Tagliani, Rogers, 1er septembre; le Severn, Parker, 20 septembre; le Columbiana, Barker, 1er octobre.

En charge au Havre pour d'autres ports, le Charles Carroll, pour New York; la Duchesse d'Orléans, le Sully, do; le Sully, de 1er. aout; l'Iowa, do 8 aout; le Brunswick, do, incessamment; le Niger, do 31 juillet; le Hottinguer, do 1er. aout; le France, Ann, Boston, 25 juillet; le Kentucky, 20 juillet; l'Olympia, Charleston, 30 juillet; le Emily Veily, Vera-Cruz, 30 juillet; l'Industrie, do, 20 juillet; le Sirene, Tampico.

En charge à Marseille pour la Nouvelle-Orléans, le Gentleman, Morris, partant le 3 juillet; le Bombay, Gay, le 15 aout.

Arrivés à Bordeaux de la Nlle. Orléans, le 10 juillet, le Chateaubriand, Laborde; le 8, l'Union, Demandes; le Cardinal de Cheverus, Poissonnier.

En charge à Bordeaux pour la Nlle. Orléans, le Morrow, Doane; la Creole, Dillingham, sous peu; la Suzanne, Fourgnon, le 15 juillet; l'Edouard, Laguerenne, 20 aout.

Partis de Cowes pour la N. Orléans, 12 juillet, le Constellation, Roadlette.

Arrivé à Cork de la Nouvelle Orléans, 14 juillet, le Pioneer, Gorham, et reparti le lendemain pour le Havre.

A Hull, 14 juillet, le Pocahontas [ou Proposals] Wyse, de la N. Orléans.

A Livourne, 5 juillet, le Mary Ann, Child, de la N. Orléans.

A Pentland Firth, 13 do, l'Harvest, Jones, de allant à Gottenburg.

A la hauteur de Tuscar, 16 juillet, le Swedes, Roman, de la N. O. pour Liverpool.

Arrivé à Boston le de port, 2 aout, barque Bashaw, Hewes.

Expédié à Boston pour ce port, 2 aout, navire Buisson, Drew, Bastett.

Arrivé d'ici à Baltimore, 4 aout, enter Woodbury, Jones—les officiers et l'équipage en bonne santé.

En charge à Boston pour ce port, barque Sherwood, Churchhill, partant le 6 aout.

VENTES DE SHERIF.

Michael Maher vs. Henry L. Bennett.

COUR DE DISTRICT—No. 18 [illegible]—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au plus offrant à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, mardi 24 août 1841, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Henry L. Bennett, à l'opposition qu'il a faite relativement à l'avoir du défendeur, [illegible] Frachier et William S. C. Duplessis, [illegible] dans l'affaire de [illegible] demande la nullité [illegible] certains billets [illegible] ainsi que certaines [illegible]

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Henry L. Bennett, à l'opposition qu'il a faite relativement à l'avoir du défendeur, [illegible] Banque de l'Union de la Louisiane vs. Henry L. Bennett No. 9,800 du docket de la Cour de District du 1er district judiciaire, et dans laquelle il demande la nullité de la vente du shérif et des suites [illegible] opposition.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. district.

13 aout—4

Bertha & Hilsberg vs. R. A. Tracy & Isabelle Fox.

COUR DE PAROISSE—No. 15072—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, Mardi, le 24 septembre 1841, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

[illegible]

Conditions comptant.

V. ALLAIN,
shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 aout—M 1ps.

J. B. Olivier et al vs. D. T. Gleason W. G. Stevens & H. Young.

COUR DE PAROISSE—No. 15093—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu par [illegible] à la Bourse de Cité, [illegible] jeudi le 26 aout 1841, à 10 heures du matin,

Du mobilier, un chariot, un lot de terrains, un lot de lattes, [illegible]

Conditions comptant.

V. ALLAIN,
shérif de la Paroisse d'Orléans.

Maire et [illegible]

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable H. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le [illegible] 1841, à midi, mon magasin de droguerie. Passage de la Bourse entre les rues Chartres et St. Louis [illegible]

Conditions—comptant.

CHS. CLAIBORNE, Marshal.

F. Robeto [illegible] vs. Antoine Pitot

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. H. Preval, juge de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le [illegible] 1841, à la Bourse, à 11 [illegible]

CHS CLAIBORNE, marshal.

13 aout

[illegible]

J. R. LATOUR.

Rue Dumaine, No. 211 entre Remparts et St. Claude

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

PERDU, hier [illegible] entre une et deux heures [illegible]

[illegible] LEGENDRE.
No. 27 Vieux Bassin

EAU-DE-VIE—[illegible] à vendre par CHARLES DOANE, 60, rue Poydras

BEURRE de [illegible] CHARLES DOANE, 60, rue Poydras

BEURRE [illegible] CHARLES DOANE, 60, rue Poydras

THE [illegible] CHARLES DOANE, 60, Poydras.

VINS [illegible] de Malaga, Porto et Sherry, [illegible] CHARLES DOANE, 60 Poydras.

HARENGS [illegible] CHARLES DOANE, 60 Poydras.

MACHINES à nettoyer le coton, [illegible] CHARLES DOANE, 60 Poydras.

SAVON [illegible] CHARLES DOANE, 60 rue Poydras

ALCOOL—[illegible] CHARLES DOANE, 60, rue Poydras

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. 1
Séance du 24 mai 1841.

RÉSOLU qu'à l'avenir il ne sera permis [illegible]

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 26 mai 1841.
(Signé) WM. FREAET, Maire.
Pour copie conforme,
S. W. WATERS, Secrétaire.

21 juil—15

[illegible]

H. D. GARDERE, Greffier.

12 aout—4

LA société qui existait sous la raison de A. Bonnereau [illegible]

A. BONNEREAU.

12 aout—8

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.
Récolte de 1841.

DERNIEREMENT reçu du Nord et de la Louisiane un grand assortiment de graines de jardin [illegible]

PERDUS OU VOLÉS.

LES deux billets suivants [illegible]

VAIRIN & Co.

CERISES à l'eau-de-vie—100 caisses à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis.

AMANDES—10 balles amandes [illegible] à vendre par CANTIN DARAN & Co, 11 et 15, St. Louis.

CIGARES de la Havane—[illegible] à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 11 et 15, St. Louis.

CAFÉ [illegible] CANTIN, DARAN & Co, 11 et 15, St. Louis.

WAGONS [illegible] CHS. BYRNE, 136 Tchoupitoulas.

CHARRETTES, drays, charrettes à boeufs, roues, etc.—[illegible] CHS. BYRNE, 136 Tchoupitoulas.

AVIS.

ON demande des [illegible] E. BOUNY, Courtier, Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

[illegible] P. VIOLLET.

ON demande une ouvrière [illegible]

A VENDRE.

Une jolie maison en briques, à deux étages, [illegible] E. BOUNY courtier. Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

A VENDRE.

UN joli bien de campagne, à la proximité de la ville, [illegible] 26 juil—3 Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

AMUSEMENTS.

BALS A MANDEVILLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement le public qu'il donnera des bals à Mandeville à l'hôtel de M. Davis tous les samedis à compter de samedi prochain, 7 du courant.

L'orchestre sera bien composé et exécutera toutes les contredanses, valses et galops les plus récents.

N. B. Le prix de la souscription pour les quatre premiers bals est de $4.

Les personnes qui ne sont pas souscripteurs et qui désireront faire partie du bal pourront [illegible]

H. LEHMANN,
150, rue St.-Louis.

Une liste de souscription est ouverte chez M. Lehmann, à son domicile ci-dessus, et une autre à l'hôtel Davis, à Mandeville.

3 aout

BAL
AU PONT DU BAYOU ST. JEAN.
Les mercredis et samedis de chaque semaine.

LE premier bal aura lieu mercredi prochain, 4 août au restaurant de M. Salvadory, où l'on trouvera des rafraîchissements et les meilleurs mets.

L'orchestre sera dirigé par M. Cobini.
Prix par Cavalier........$1
Le bal commencera à 8 heures.

A VENDRE à ce bureau et chez MM. les libraires Français:

LE GENDRE
Par M. Chas. De Bernard,
Feuilleton publié à Paris dans le Siècle et reproduit par l'Abeille.

Prix.....[illegible] cents

PROSPECTUS DU JOURNAL
LA LOUISIANE.

Une société de jeunes gens a résolu d'établir un journal dont tout le monde sentira l'impérieuse nécessité. Choisi par eux pour être l'organe de leur pensée auprès du public, le soussigné se charge de l'administration du journal et répond de la probité future de cet établissement à remplir ses promesses. La société travaillera avec foi à l'accomplissement de l'œuvre éminemment patriotique à laquelle chacun est appelé à prendre part.

Il ne faut point voir, dans les diverses tentatives de ce genre qui se sont faites chez nous, la volonté spéculative de quelques individus. Ce sont là autant de préludes à l'histoire intellectuelle et politique de la Louisiane. Les hommes qui y ont travaillé n'ont fait que suivre les élans sympathiques qui, depuis quelques années, s'emparent de notre population créole. Un vague pressentiment de leur avenir menacé d'un côté, de l'autre un généreux instinct pour le maintien de l'antique usage du pays, les ont tous poussés dans cette voie difficile où leurs pieds se sont peut-être trop tôt lassés. Y avait-il là préoccupation insuffisante du vrai, ou la masse des citoyens n'avait-elle pas encore mûri ce que quelques uns avaient trop hâtivement élaboré? Nous constatons le fait sans chercher à l'expliquer.

A notre tour nous venons tenter la même œuvre avec moins de précipitation, plus de calme. Nous avons un but nettement tracé devant les yeux, à le voir, nous l'atteindrons. Nous sommes dispersés par groupes; chacun s'isole dans son talent ou dans son orgueil; il n'y a pas d'unité parmi nous. Devant nos droits les plus sacrés en péril, la Louisiane [illegible] la réserve et dans la dangereuse quiétude des [illegible]; elle s'oublie dans la misère du présent et dans l'insouciance de l'avenir. Nous élevons aujourd'hui un étendard de conservation: il faut espérer que les Louisianais en masse se rallieront autour de *La Louisiane* qu'ils regardent désormais, quelque soit ceux que leur patrie littéraire, leur organe politique.

La Louisiane sera rédigée entièrement dans la langue de l'ancienne population du pays, la langue sera toujours la plus infaillible formule d'un peuple. La Louisiane est un état souverain qui, comme tous les états de l'Union Américaine, a ses intérêts propres, les mœurs de ses premiers colons, sa politique à elle. Nous les défendrons avant tout, et nous signalerons, sans crainte ni haine, les hommes et les choses qui pourraient porter atteinte à la majesté de notre population et au respect qui lui est dû.

Sans vouloir scruter les replis des consciences, nous étudierons l'histoire dans les faits qui se passent au grand jour; jamais nous ne nous occuperons des individualités que nous laisserons dans le néant que la démocratie leur a tracé.

Quant à la politique fédérale, nous envisagerons ses répercussions sur l'Union, et quels qu'elles soient [illegible]. Au milieu de la lutte et la mêlée, il est rare que deux partis, se poussant mutuellement, ne se déplacent de leur sphère, ne se jettent dans des systèmes absolus. *La Louisiane* ne suivra les erremens fixes d'aucun des deux factions politiques de l'Union; elle viendra se poser au milieu des divagations et des assertions exclusives de l'une et de l'autre; elle soumettra toute chose à l'examen et à l'affirmation. Elle combattra pour la vérité, et non point pour la victoire.

La Louisiane aura aussi sa pensée littéraire. Tout en donnant place aux travaux les plus différens, aux essais les plus variés, elle gardera néanmoins sa foi vive, ses droits de protestation énergique, et n'entamera sans hésiter ces publications qui sont utiles à la recherche et à la défense des vérités politiques et des vérités littéraires. Nous tâcherons de réunir en faisceau les élémens épars de notre littérature, de grouper les talens qui gravitent isolément dans leur obscure sphère, de les amener dans un seul orbite qui serait comme le foyer commun où viendraient converger toutes les pensées pour se réfléter et se répandre au dehors avec plus de force et d'éclat; où nos besoins pourraient se débattre, les idées se croiser, nos doutes et nos espérances se discuter.

La Louisiane appelle à elle les sympathies du barreau de cette ville. Elle se promet de les justifier par des rapports succincts de nos débats judiciaires, par des études variées, par le concours et l'espace qu'il prêtera à toutes nouvelles découvertes. Elle parvient à s'allier tous les talents de ce débat et elle n'y aura pas de question nouvelle qu'elle ne s'empresse d'aborder. Elle donnera à chaque chose sa part, sa part à la politique, sa part à la science, sa part à l'imagination.

Il y aura un comité de rédaction qui exercera un contrôle absolu sur tous les articles à publier. Plusieurs Louisianais distingués qui sont maintenant à l'étranger, nous ont promis des correspondances actives.

Le journal sera publié deux fois par semaine. Le premier numéro paraîtra aussitôt qu'un nombre voulu de souscripteurs aura été recueilli. Les listes d'abonnement sont déposées chez MM. E. Johns et Co. Alfred Moret et Lelièvre, libraires, et M. Nolles, imprimeur, passage de la Bourse. Prix de l'abonnement dix piastres par an, payables d'avance.

NUMA DUFOUR.

FABRIQUE DE COTON.
Coton à Nègre de Whitney.

LE soussigné informe les habitants de la Louisiane et du Mississipi, qu'il fabrique maintenant à la Nouvelle Orléans, du Lowell à nègre meilleure qualité que tout ce qui se fabrique au ce genre aux Etats Unis.

[illegible]

BENJ. WHITNEY,
476, rue Tchoupitoulas.
Derrière la presse à coton d'Orléans.

30 juil

AVIS AUX MAITRES DE PENSION, PROPRIETAIRES D'HOTELS ET DE BAINS, CAPITAINES DE STEAMBOATS, RESTAURATEURS ET COIFFEURS.

BLANCHISSERIE A LA VAPEUR.

Etablie au village d'Alger, de l'autre bord du fleuve, tout près du quai du ferry de la 3ème. municipalité.

ON y blanchit et repasse le linge de table, de lit et de cuisine, par des procédés connus qui assurent, propreté, blancheur et longue durée. On prend et l'on remet le linge à domicile et aux époques fixées, et l'on répond du linge reçu.

[illegible]

TRÉSORERIE DE LA 3me. MUNICIPALITÉ.

CONFORMÉMENT à la résolution adoptée par le Conseil en sa séance du 5 du courant [illegible]

J. F. DU GARRY,
Trésorier de la 3me Municipalité.

LE Docteur CARTIER de la faculté de Médecine de Paris, a l'honneur d'informer MM. les habitants de la paroisse Jefferson, qu'il a fixé sa résidence à l'Hôtel de Carrollton où il est prêt [illegible]

AVIS.

UN jeune homme qui voudrait entrer dans le commerce de grocerie [illegible]

LOUIS MUR donne avis à ses amis et au public qu'il vient de recevoir par le navire [illegible] Mary [illegible]

AVIS.—Les soussignés ont formé une société commerciale sous la raison Abraham Daveg & [illegible] McFarlane, [illegible]

ABRAHAM DAVEGA,
J. S. McFARLANE.

27 juil—1m.

UNE PARFAITE COIFFEUSE A VENDRE.

UNE jeune négresse créole, [illegible] E. BOUNY, Courtier, Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

[illegible]

Ships

POUR LA MOBILE et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur [illegible] ECHO, capitaine M. Lavie, partira [illegible] pour la Mobile et les lieux intermédiaires [illegible] S'adresser à GINN & DUNN, agents, 3, Nouvelle Levée.

13 aout

POUR ST. LOUIS.—Le nouveau et élégant steamer CAROLINA capitaine J. J. Moore, est attendu sous peu et sera incessamment expédié pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à CHARLES DUANE, 60 Poydras.

10 aout

POUR ST. LOUIS.—Le steamer PAWNEE, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Poydras, ou à JOHN A. MERRITT, 33, Camp.

7 aout

Pour MATAMORAS, par la Brazos.—Le goel. paquebot WATCHMAN, capt. Morray, sera prête à partir sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à [illegible]

13 aout

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier CARLTON, capitaine Hayden, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis les bâtisses en triangle ou à JOHN A. MERRITT, 33 rue du Camp, ou à JOHN ALEXANDER, 23, rue du Canal.

13 aout

POUR CHARLESTON.—Le brick fin voilier DELIA, capitaine Parker, peut prendre 100 barils sur son pont et six passagers. S'adresser à O. BEDFORD & BECK, 6, Douane.

13 aout

POUR PHILADELPHIE.—Le brick fin voilier GEORGIA, capt. Lewis, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face de l'Edifice du Triangle ou à J. A. MERRITT, 33, Camp, ou à JOHN ALEXANDER, 23, Canal.

13 aout

POUR MATAMOROS.—La goelette REFOLE, capitaine Delvaille, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à A. CAPDEVIELLE & [illegible], 55, Vieille-Levée

31 juil

POUR PHILADELPHIE.—Partant pour le ci-dessus, samedi le 14 du courant.

La barque fine voilière SARAH HAND, capitaine Horrick, partira comme il est dit ci-dessus, elle peut prendre des passagers qui seront confortablement à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la marche aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 11 rue de la Douane

11 aout

POUR NEW YORK.

Le navire fin voilier ITALY [illegible] ayant une partie de sa cargaison engagée, sera incessamment expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à J. B. ASHBRIDGE, 30, Camp.

11 aout

POUR LA MOBILE.

UN bateau quittera le [illegible] S'adresser à J. B. ASHBRIDGE, 30, Camp.

11 aout

POUR BOSTON.—Le navire ST. LOUIS, capitaine Lindsey, est maintenant en chargement et sera expédié sous peu. Pour balance du fret ou passage ayant des emménagements supérieurs, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans ou à JOHN A. MERRITT, 33 Camp

11 aout

POUR BOSTON.—Le brick de première qualité, LIME ROCK, capitaine Fales, ayant le plus de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à O. BEDFORD & BECK, 6, rue de la Douane

11 aout

POUR PENSACOLA, St. Joseph & Apalachicola.

La goelette C. W. BREWSWOOD, capt. F. Ellis, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera incessamment expédiée pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à HECKLE & STIRN, Enc. Commune et Tchoupitoulas.

10 aout

POUR LONDRES.

UN navire de première classe sera incessamment expédié s'il peut trouver à prendre immédiatement 600 boucauts de tabac sur son pont. S'adresser à J. B. ASHBRIDGE, 30, rue du Camp

10 aout

ON A BESOIN

D'UN bâtiment du port de 120 à 180 tonneaux pour un port des Antilles. S'adresser à HECKLE & STIRN, Enc. des rues Commune et Tchoupitoulas.

10 aout

UN a besoin d'un bâtiment de 100 tonneaux pour un port de la Floride. S'adresser à HECKLE & STIRN, Enc Commune et Tchoupitoulas.

7 aout

POUR NEW-YORK.

Le paquebot fin voilier LEVANT, capt. Lunnard, ayant une partie de son chargement arrivé, sera incessamment expédié pour le port ci-dessus. Pour balance du fret et passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à JOHN ALEXANDER, 25, rue du Canal.

3 aout

POUR BOSTON.—La barque MARY, capitaine Ballard Parkinson, ayant la plus grande partie de son chargement arrivé, sera incessamment expédiée pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la presse d'Orléans ou à JOHN A. MERRITT, 33 rue du Camp

3 aout

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier MISSISSIPPI, capitaine Blanchard, sera incessamment expédié pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le triangle, ou à JOHN A. MERRITT, 33 Camp, ou JOHN ALEXANDER, 25 rue du Canal.

POUR MATAMORAS PAR LE BRAZOS.

La goelette, paquebot anglais, BYRON, capitaine Pezzall, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le fret de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Julia ou à R. D. BLOSSMAN.

31 juillet

POUR MOBILE.—La nouvelle et fine voilière goelette MALISSA, capitaine Wolley, ayant la plus grande partie de son chargement arrivé, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à [illegible] J. B. ASHBRIDGE, 30 rue du Camp

3 aout

POUR ST. THOMAS.

UN petit bâtiment sera incessamment expédié pour le port ci-dessus, il peut prendre 300 barils en s'adressant immédiatement à JOHN ALEXANDER, 23, rue du Canal.

9 juil

POUR TABASCO, LAGUIRA.—La belle goelette anglaise fine voilière SULTANA, capitaine E. Barnard, sera incessamment expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à F. DELIZARDI & Co, 32, rue Bienville

26 juin

POUR TABASCO ET LAGUIRA.—Le bel anglais fin voilier MARY, capitaine Appleby, sera expédié sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à F. DELIZARDI & Co, 32, Bienville

26 juin

POUR MOBILE.—La nouvelle fine voilière goelette CAROLINE, capitaine Shoemaker, ayant la plus grande partie de son chargement arrivé, partira sous peu.

Pour fret ou passage s'adresser à J. B. ASHBRIDGE, 30, rue du Camp

3 aout

POUR BOSTON.—La barque fine voilière NIAGARA, capitaine E. Cook, ayant la plus grande partie de son chargement arrivé sera incessamment expédiée pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la presse triangle ou à J. A. MERRITT, 33, rue du Camp

5 aout

POUR NORFOLK City Point et Richmond.—Le brick fin voilier CREOLE, capitaine Ensor, ayant la plus grande partie de son chargement arrivé sera incessamment expédié pour les ports ci-dessus. Pour balance du fret et passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans ou à JOHN ALEXANDER, 25, rue du Canal

2 aout

POUR BORDEAUX.

Le navire fin voilier CALLAO, capitaine T. B. Haynes, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié incessamment. Pour complément de fret ou passage, s'adresser à THEOPHILE BARBANCEY, 21, rue Conti.

26 juil

POUR LIVERPOOL.

Le brick CHAOS, capt. Pratt, est maintenant en chargement pour la presse à coton d'Orléans et sera incessamment expédié. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GEO GREEN & BROTHER

30 juil

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier GRAND TURK, capitaine Saunders, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et sera incessamment expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN A. MERRITT, 33 rue du Camp.

29 juil

A VENDRE.—Pour fret ou charte—Le brick fin voilier SAM. HOUSTON. Pour les conditions, s'adresser à ALEXANDER DOW, 29 Bienville.

21 juil

ON A BESOIN d'un navire ou d'une barque du port de 35 tonneaux pour aller porter un chargement de tabac dans un port d'Angleterre. S'adresser à HECKLE & STIRN, encoig. Commune et Nouvelle-Levée.

10 juil

Les Dufour et Barrett et Lepage adressent leurs remerciements bien sincères à leurs amis qui les ont assistés pendant l'incendie qui a eu lieu hier, rue [illegible] Camp

JAMES E. WOODRUFF a transporté son domicile No. 29, rue du Camp.

LE docteur BYRENHEIDT informe ses amis qu'il est de retour à la Nouvelle Orléans. Son cabinet est à l'encoignure des rues Royale et Toulouse, au 2d au-dessus du magasin de MM. Voisin & Co. [illegible]

4 aout—6

COTON POUR NEGRES.

LES soussignés informent les habitants de la Louisiane et du Mississipi qu'ils ont en mains, et continueront d'avoir durant la prochaine saison, un assortiment complet de cotons, pour nègres, du tissu le plus convenable au travail de ce genre:

Coton épais de Lowell 7/8
— croisé [illegible]
Coton nègre de Manchester, Virginie épais [illegible]

Aussi un assortiment complet de Kersey à nègre, [illegible]

PITTS & NORTH, 15, Chartres

DISSOLUTION.

LA société existant autrefois sous la raison Hart, Labatt & Co., est dissoute par consentement mutuel. Les affaires de cette maison seront liquidées par A. C. Labatt qui est seul [illegible]

H. M. HART,
A. C. LABATT,
B. S. HART,
H. M. HART.

Le soussigné continuera les affaires de marchandises à la commission [illegible]

A. C. LABATT,
Nos [illegible] Magasins.

10 juillet—30

ARMES A FEU PATENTÉES DE COLTS.

UNE facture de carabines et de pistolets de différents prix, débarquée aujourd'hui—les soussignés sont agents des manufacturiers, et s'attendent à des envois [illegible]

HYDE & GOODRICH,
[illegible] de Chartres.

HUILE d'olive—196 paniers [illegible] à vendre par O. H. MIKESEAKS, 34, Vieille Levée

ORGE perlée—16 barils en débarquement du navire St. Mary de New York, à vendre par O. H. MIKESEAKS, 34, Vieille Levée.

QUININE—1 caisse [illegible] de Pelletier Delondre et Levaillant, en débarquement à vendre par O. H. MIKESEAKS, 34, Vieille Levée

POUR CLORE UNE CONSIGNATION—[illegible] de bon risque, [illegible] G. GRONING & Co.

BIERRE Ecossaise—[illegible] J. A. MERRITT, 33, Camp.

CUIVRE pour chaudronniers—[illegible] LYALL & DAVIDSON, 144 Rempart et 136 Camp.

FARINE—[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 12, rue Tchoupitoulas.

SAINDOUX—100 barillets [illegible] P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

INDIENNES &c.—[illegible]

FIL—7 tonneaux [illegible] P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. L'EPINET.

30 Mules non dressées et dressées d'Encan

SAMEDI prochain 14 du courant, à midi et demi, rue Royale, entre les rues Dumaine et St. Philippe, il sera POSITIVEMENT vendu 30 Mules mexicaines, de [illegible]

Conditions comptant.

13 aout—6

PAR J. K. BEARD & Co.
Vente pour Loyer

IL sera vendu à l'encan lundi 16 du courant, à 10 heures du matin au magasin rue de la Commune, No. 70: Le contenu dudit magasin, vendu du consentement des parties pour payer le loyer.

Conditions comptant.

13 aout

PAR A. D. DUPLOCOURT, encanteur.
Pour Legay [illegible]

MARDI, vingt-quatre août 1841, à quatre heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Distr. de Premier District Judiciaire de cet Etat, à la requête de St Antoine Benjamin Genre, syndic provisoire des créanciers de l'insolvable [illegible] devant occuper par feuille, [illegible]

Conditions de la vente—Comptant.

13 aout

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Succession d'Adolphe Angust.

MARDI, 24 du courant, à 5 heures p. m. en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 9 aout 1841, il sera vendu à la rue Dumaine, entre les rues Condé et Vieille Levée, pour le compte de la succession d'Adolphe Angust.

Le contenu d'un magasin de groceries, fourniture, en partie de:

26 barriques vin rouge;
9 do de blanc;
2300 bouteilles vins, liqueurs, &c. barils de sucre, etc. &c.

Aussi, les tringles du magasin.

Conditions comptant.

13 aout—13, 14 et 20

PAR G. GUENAULT.

IL sera vendu Samedi, 14 aout, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

La négresse LEAH, âgée [illegible] ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, [illegible] garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—$300 comptant et la balance à 6 mois de crédit.

L'acte de vente par devant O. De Armas, notaire public.

13 aout—14

PAR E. TRICOU.
François Lambert contre ses créanciers

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 3 juin 1841, il sera vendu, samedi, 14 aout 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, la négresse Annette, [illegible]

Annette, négresse âgée de 25 ans.

Conditions, [illegible]

[illegible]

PAR A. FERNANDEZ.

IL sera vendu Samedi, 14 aout 1841, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, [illegible] Annette, Moreau et St. Bernard, [illegible]

Conditions à la vente

PAR HEWLETT & CENAS
Vente d'actions de Banque

IL sera vendu Samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, [illegible] actions du capital de la Banque de l'Union [illegible]

Conditions comptant.

10 juil—14

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages, un e pe lo assorti [illegible] de sangsues, Hongroises et Espagnoles, à vendre [illegible] rue du Quartier, No. 46, entre les rues Condé et Vieille Levée.

N. B. Les malheureux [illegible] gratis avec ordonnance signée des médecins [illegible]

L'entreprise en sera toujours suivie, et les prix ne varieront jamais.

RAWDON WRIGHT HATCH & EDSON.
Graveurs de Planches de Billets de Banque
à New-York et à la Nlle-Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, [illegible] Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, chèques, sceaux, &c. [illegible]

UN jeune homme ayant été plusieurs années [illegible]

Les branches qu'il se propose d'enseigner sont: le Français, le Latin, le Grec, l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, le Dessin.

S'adresser à son domicile, rue des Magasins, No. 164, ou pour renseignements, à M. Lafont, chef d'institution, rue Julie, entre Magasins et Tchoupitoulas.

SUCCESSION de veuve Montigaue—Vente par le Registre des Testamens—Mardi le 9 septembre 1841, à midi heure de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 4 aout 1841, [illegible]

Oscar mulâtre âgé de vingt-cinq ans environ.
Juliette âgée [illegible]

Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Paul Bertus [illegible]

LEGION DE LA LOUISIANE

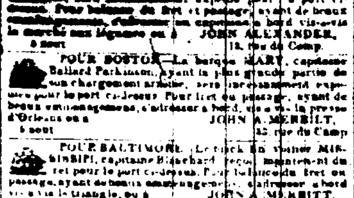

QUARTIERS-GENERAUX.
Nouvelle-Orléans, le 8 aout 1841.
Ordre du jour No. 11.

CONFORMEMENT à la loi l. Légion de la Louisiane se réunira en armes le Dimanche 15 du courant, à six heures du matin, et se formera sur la Place d'Armes, en grande tenue, pour une revue d'inspection.

La ligne de bataille sera formée à [illegible] heures précises, et toute compagnie qui, à cette heure ne sera pas présente sur le terrain, sera passible des amendes prescrites par la loi.

Les compagnies de Jaegers se rendront sur la place à six heures du matin [illegible]

Les capitaines de compagnies remettront à l'inspecteur général, [illegible]

Les chefs des différents corps sont chargés de ce qui concerne l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général S. S. Bell, commandant de la Légion de la Louisiane.

F. FORSTALL, aide-de-camp.

JACKSON GUARD ATTENTION!

La Compagnie se réunira en comité général, mercredi 12 du courant, à sept heures précises, chez le capitaine pour régler des affaires importantes.

On recommande d'être ponctuel.
Par ordre du Capitaine.
SEBASTIANI LEMAKEL.

12 aout—2

ECLAIREURS D'ORLEANS

La Compagnie se réunira en comité général, lundi 16 du courant, en uniforme, chez M. E. Wenn au bassin Carondelet.

Réunion à 7 heures P. M.
Par ordre du [illegible]
F. A. AUBERT
Secrétaire.

11 aout

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans, Cour des Preuves—Succession de William Fiedde, décédé—Attendu que Richard W. Cocke a présenté à cette cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de William Fiedde décédé [illegible]

F. BUISSON, juge.

4 aout—6

SUCRE en pain de première qualité, de la raffinerie de Boston, constamment en mains et à vendre par H. A. NORCROSS, 40, rue Gravier

12 aout

TOILE d'Emballage de Dundee. 41 pouces, en magasin et à vendre par WILLIAM FREHN, 28 Douane

CAFÉ—[illegible] de la Havane, 60,000 régalias, principe et canon, à vendre par J. ROBERT & Co. 3, Magasins

13 aout

AMANDES—200 caisses de 25 livres chaque, 50 barils de 100 livres chaque, à vendre par J. ROBERT & Co, 3, rue des Magasins.

13 aout

CUIRS—[illegible] rouleaux pour harnais, dernièrement reçu et en magasin à vendre par CANTIN DARAN & Co, 11 et 15, rue St. Louis

12 aout

MEDICAMENTS—[illegible] barils huile de castor, 80 barils orge perlée, 200 onces sulphate de quinine, calomel, à vendre; Aussi un grand assortiment de médicaments et produits chimiques à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commerce.

PEINTURES & HUILE—[illegible] barils blanc de plomb, nos. 1 et 2, 26 barriques [illegible] 10 barils thérébentine, [illegible] JARVIS & ANDREWS 20 Commerce.

CORDAGES—[illegible] rouleaux de Vanille goudronné de 7 pouces, en magasin, à vendre par O. H. MIKESEAKS, 34, Vieille Levée.

ALCOHOL—16 barils, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24 rue Poydras

CHANGEMENT DE DOMICILE

AVIS.—Le no. 60 de la rue du Camp ayant été brûlé nous avons transporté temporairement notre comptoir au No. 40, rue de la Commune vis-à-vis City Hôtel. ANDREWS & BROTHERS, 40 Commune.

CIGARES—[illegible] Regalias et Canones [illegible] O. H. MIKESEAKS, 34, rue Vieille Levée.

CREPES NOIRS—En débarquement du navire St. Mary, un assortiment crêpes noirs à vendre par E. D. HYDE & Co. No. 13 rue de Chartres.

BAS ANGLAIS—Les soussignés reçoivent par le navire St. Mary, [illegible] E. D. HYDE & Co. No. 13, rue de Chartres.

TOILE A VOILE de coton pour voiles, tentes et [illegible] Un grand assortiment comprenant toutes les qualités en usage, en débarquement du navire St. Mary [illegible] ALBERT, 76 rue St [illegible]

THEODORE VOIZIN & Co ont transféré leur magasin, encoignure des rues Royale et Toulouse, au domicile de MM. Blanche frères, [illegible]

ANDREWS & BROTHERS,
Marchands commissionaires et négociants en COTON,
No. 40 rue de la Commune, vis-à-vis City Hôtel.

EAU DE SODA—[illegible] VALTON & Co, Enc. Royale et Douane

SARDINES à l'huile en grandes et demi-boîtes à vendre par VALETON, Enc. Royale et Douane

SAUCISSONS de Marseille et Jambons de Westphalie à vendre par VALETON, Enc. Royale et Douane

1-6 de Grenoble [illegible] VALETON, Enc. Royale et Douane